

Sept-Îles, le 30 mars 2004

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs  
Service des titres miniers  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bur. C-408  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-09-01-0045203  
400138084

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 décembre 2003 et reçue dûment complétée le 15 décembre 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 22J02-002 située dans le canton de Grenier, à l'intérieur des limites de la ville de Port-Cartier, dans la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières. L'exploitation est prévue jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La superficie de l'aire d'exploitation est de 85 600 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM (nad 83) suivantes :

- a) zone 19, 647 710 m.E., 5 541 481 m.N.;
- b) zone 19, 647 647 m.E., 5 541 257 m.N.;
- c) zone 19, 647 228 m.E., 5 540 825 m.N.;
- d) zone 19, 647 147 m.E., 5 540 857 m.N.;
- e) zone 19, 647 243 m.E., 5 541 021 m.N.;
- f) zone 19, 647 573 m.E., 5 541 335 m.N.;
- g) zone 19, 647 664 m.E., 5 541 499 m.N.

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0045203  
400138084

Le 30 mars 2004

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

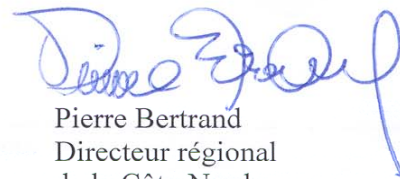
- lettre au ministère de l'Environnement datée du 10 décembre 2003 et signée par M. André Ouellet, ing., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière et à laquelle était annexé :
  - formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par André Ouellet, ing., le 10 décembre 2003, 8 pages et 4 annexes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le présent certificat d'autorisation est délivré sur la base de l'information contenue au formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par M. André Ouellet en date du 10 décembre 2003.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PB/JB/kb

Pierre Bertrand  
Directeur régional  
de la Côte-Nord